



Monsieur Pierre Romain
Directeur Général du Travail
14 avenue Duquesne
SP 07
75350 Paris

Paris le 13 octobre 2025

Objet : Ouverture de négociations dans le champ conventionnel de l'IDCC2543 et publication d'un arrêté de mesure de la représentativité

Envoi par courrier postal et électronique dgt.dir@travail.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général du Travail,

Les organisations syndicales de salariés Bati Mat TP CFTC et FO Construction et l'organisation professionnelle la CSNGT souhaitent ouvrir des négociations sur le champ conventionnel de l'IDCC2543 et vous demandent par la présente, la prise d'un arrêté de mesure de la représentativité dans les meilleurs délais. En effet, il y a urgence notamment sur les minimas conventionnels dont au moins un échelon se situe en dessous du SMIC.

La CFE-CGC BTP SPABEIC, non représentative pour ce cycle, s'associe à cette demande qu'elle considère comme parfaitement légitime dans l'intérêt des salariés et entreprises de ce secteur d'activité.

Dans cette attente, les partenaires sociaux signataires de ce courrier vous prient d'agréer, Monsieur Romain, nos sincères salutations.

BATI MAT TP CFTC

Caroline Tykoczinsky
Secrétaire Générale

FO Construction

Frank Serra
Secrétaire Général

CFE-CGC BTP SPABEIC CSNGT

Georges Joseph
Président

Ange-Lucien Guidicelli
Président

Fédération Bati-Mat TP CFTC
251 Rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

Fo Construction
170 Ave Parmentier
75010 Paris

CFE-CGC BTP SPABEIC
15 rue de Londres
75009 Paris

CSNGT
149 Av. du Maine
75014 Paris